

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE BEL AIR A VAL D'ANAST
FEVRIER 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription <i>(N° Ecart et/ou remarques)</i>	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
GOUVERNANCE	Prescription 1 (Ecart 1)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	un an	Projet d'établissement
GOUVERNANCE	Prescription 3 (Ecart 3)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	un an	Contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
RESSOURCES HUMAINES	Prescription 4 (Ecart 4)	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
GOUVERNANCE	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Formaliser dans une procédure écrite et validée les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.
GESTION DES RISQUES	Recommandation 5 (Remarque 6)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles de façon régulière au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.